



Préavis municipal N° 5/2025 : Comptes 2024

Monsieur, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 10 juin 2025 en présence de Madame Cécile Crisinel Favre, syndique, de M. Valentin Dubach municipal, et Mme. Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié, les bilans, le rapport de la fiduciaire, ainsi que le préavis municipal dont nous souhaitons souligner la qualité et la précision. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenu les réponses demandées.

Nous constatons que :

- Les comptes de la commune montrent un excédent de revenus de CHF 369'507.39 alors qu'un excédent de charges de CHF 176'245.59 était budgétisé. Les budgets sont faits de manière prudente. Le préavis justifie parfaitement cet excédent. Voici néanmoins les points clés que la commission a relevé :
 - Les revenus des impositions sont supérieurs de CHF 202'574.82 par rapport au budget.
 - L'ASIRE dissout certains de ses fonds de réserve en prévision de MCH2 et reverse CHF 302'165.60.
 - La facture définitive de la péréquation 2023 parvenu en 2024 se monte à CHF 255'528.00.
- La diminution des fonds de réserve se montent à CHF 414'228.86.
- Les amortissements extraordinaires se montent à CHF 853'443.79.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- D'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Total des charges	CHF	15'293'383.10
Total des revenus	CHF	15'662'890.49
D'où un excédent de revenus de CHF 369'507.39		

Thierrens, le 10 juin 2025

Sébastien Gasser

Marin Freymond

Corine Favre

Kevin Forestier (rapporteur)

Emilien Piot